



ARRÊTÉ N° C22-09-64

FIXANT LES LISTES DES CANDIDATS ADMIS AUX CONCOURS EXTERNE SUR TITRE AVEC ÉPREUVES ET INTERNE AVEC ÉPREUVES D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE, session 2021/2022

Le Président du Centre de Gestion de Maine et Loire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le programme des matières des épreuves des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe ;

Vu le décret n° 2009-1731 du 30 décembre 2009 modifiant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels de certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid 19 ;

Vu le décret n° 2021-572 du 10 mai 2021 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire ;

Vu la charte régionale des centres de gestion des Pays de Loire relative aux modalités d'exercice des missions communes signée par les Centres de gestion des Pays de Loire et validée par le Conseil d'administration du Centre de gestion de Maine et Loire le 13 novembre 2018 ;

Considérant les besoins exprimés dans le cadre du recensement effectué auprès des collectivités affiliées des départements de Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe de la Vendée et de la Loire-Atlantique ;

Vu l'arrêté n° C21-08-34 en date du 20 août 2021 établi par le centre de gestion de Maine et Loire portant ouverture des concours externe sur titre avec épreuves et interne avec épreuves d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2021/2022 ;

Vu l'arrêté n° 21-10-39 en date du 25 octobre 2021 établi par le centre de gestion de Maine et Loire fixant la liste des membres du jury des concours externe sur titre avec épreuves, interne avec épreuves d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2021/2022 ;

Vu l'arrêté n° C22-01-01 en date du 4 janvier 2022 établi par le Centre de gestion de Maine et Loire modifiant l'arrêté n° C21-08-34 en date du 20 août 2021 portant ouverture des concours externe sur titre avec épreuves et interne avec épreuves d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2021/2022 ;

Vu l'arrêté n° C22-02-06 en date du 10 février 2022 établi par le Centre de gestion de Maine et Loire fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe sur titre avec épreuves et interne avec épreuves d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2021/2022 ;

Considérant que Mme PRIOU Suzel nous a fait part de son impossibilité de siéger au jury des concours externe sur titre avec épreuves et interne avec épreuves d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2021/2022, et qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre ;

Vu l'arrêté n° C22-02-08 en date du 25 février 2022 établi par le Centre de gestion de Maine et Loire modifiant la liste des membres du jury des concours externe sur titre avec épreuves et interne avec épreuves d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2021/2022 ;

Vu l'arrêté n° C22-03-10 en date du 4 mars 2022 fixant la liste des concepteurs et correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe sur titre avec épreuves et interne avec épreuves d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2021/2022 ;

Vu le procès-verbal en date du 17 mai 2022 fixant les listes des candidats admissibles ;

Vu l'arrêté n° C22-05-28 en date du 17 mai 2022 fixant les listes des candidats admissibles aux concours externe sur titre avec épreuves et interne avec épreuves d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2021/2022 ;

Vu l'arrêté n° C22-06-40 fixant les listes des examinateurs des épreuves d'admission des concours externe sur titre avec épreuves et interne avec épreuves d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2021/2022 ;

Vu le procès-verbal en date du 7 juillet 2022 annulant l'épreuve de bureautique des concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2021/2022 ;

Considérant que l'énoncé d'un des sujets de l'épreuve pratique de bureautique comportait une erreur ne permettant pas de réaliser une partie de l'épreuve dans son intégralité, induisant par la même une rupture d'égalité de traitement entre les candidats et qu'il convient de ce fait d'annuler l'épreuve concernée afin de rétablir l'égalité entre les candidats ;

Vu l'arrêté n° C22-07-53 en date du 7 juillet 2022 annulant, suite à une erreur matérielle, l'épreuve pratique de bureautique du 23 juin 2022 des concours externe sur titre avec épreuves et interne avec épreuves d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2021/2022, et fixant la date, le lieu de la nouvelle épreuve ;

Vu l'arrêté n° C22-08-56 en date du 13 septembre 2022 fixant la liste des examinateurs de l'épreuve bureautique du 19 septembre 2022 des concours externe sur titre avec épreuves et interne avec épreuves d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2021/2022 ;

Vu le procès-verbal en date du 23 septembre 2022 fixant la liste des candidats admis aux concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2021/2022 ;

ARRÊTE

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20220923-C22-09-64-AI
Date de télétransmission : 23/09/2022
Date de réception préfecture : 23/09/2022

Article 1 : les listes des candidat admis aux concours externe sur titre avec épreuves et interne avec épreuves d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2021/2022 sont fixées ainsi qu'il suit par ordre alphabétique et par concours :

Concours externe :

Nom et prénom	Nom de naissance	Autre(s) prénom(s)	Date de naissance
ALBERT Julie		Andréa Emilie	06/06/1984
ARNULF Maïlys		Aude Claire	06/01/1988
BALLANGER Anne		Thérèse Françoise	24/05/1972
BARON Candice		Lison France	14/04/1988
CASSARD Mathilde		Marie, Béatrice	23/07/1988
CHABAULT Océane		Kimberley	21/02/1996
CHOLLET Aude			12/10/1979
COEFFE GUEDON Caroline	<i>née COEFFE</i>		22/12/1975
COURTIN Camille			02/08/1998
DE SEQUEIROS Sophie	<i>née CORDIER</i>	Chantal, Michèle	27/07/1973
DEBEAUVAIS Aurélie	<i>née BOLLOC'H</i>	Karine Pasquale	20/01/1982
EVENO Karine		Sarah Patricia Marie	18/09/1980
GOUZIL Olivia		Danièle Régine	21/01/1986
GRENIER RIVET Lise		Jeanne Monique	08/05/1991
JOUNEAUX Amandine	<i>née CHEREAU</i>		25/12/1985
MARECHAL-THOMAS Estelle			15/10/1992
MONDAIN Lisa		Michelle Jeannine	02/09/1986
MOUCHON Rosalie		Lucienne Christiane Marie Thérèse Aimée	13/10/1984
RIVAUD Arthur		André Robert	12/09/1990
ROBOAM Justine	<i>née Catherine</i>		02/04/2000
ROUILLE Magalie	<i>née OIRY</i>	Sonia Sylvie	23/05/1991
TIGER Florine		Jeanne Christine	28/02/1996
VANDEBON Stéphanie	<i>née HOFFMAN</i>		03/08/1980
WEIBEL Caroline			10/02/1983
Total lauréats			24

Concours interne :

Nom et prénom	Nom de naissance	Autre(s) prénom(s)	Date de naissance
GENDRON Léonore			28/12/1989
GRUET Sophie			26/12/1988
GUICHARD Soizic		Emmanuelle Marie Victoire	18/07/1980

HERBRETEAU Anaïs		Simone, Berthe	Accusé de réception en préfecture 049-284900024-20220923-C24-09-07 Date de télétransmission : 23/09/2022 Date de réception préfecture : 23/09/2022	26/07/1993
HEULIN Julie		Marie Thérèse		26/12/1989
KESTELOOT Bérénice		Sonia		15/07/1989
LACAZE Marie		Jacqueline Ghislaine		23/09/1996
LEBOSSÉ Julie		Aurore Adeline Marie		25/09/1986
LELIEVRE Delphine	<i>née RICHARD</i>			25/03/1979
LICOIS Fanny		Pascale Marie		22/04/1991
MARANDON Agathe		Nelly Émilie		25/05/1987
MICAUD Alissa		Elphy		25/09/1992
MOREAU Gabriel	<i>né MOREAU-ECHARD</i>	Sylvain		23/05/1991
RICHARD Magalie		Lucie Monique		18/10/1981
ROULLAND Elodie		Céline, Christelle		25/09/1995
THIERY Isabelle		Bernadette Genevieve		17/06/1974
Total lauréats				16

Article 2 : Ces listes prennent effet le 1^{er} octobre 2022.

Article 3 : Les personnes inscrites sur la liste d'aptitude qui ne seraient pas nommées dans un délai de deux ans à compter du 1^{er} octobre 2022, pourront obtenir leur réinscription sur ladite liste, pour une 3^{ème} année, à condition d'en faire la demande écrite au plus tard le 1^{er} septembre 2024, et éventuellement si elles n'ont toujours pas été nommées, pour une 4^{ème} année, à condition d'en faire la demande écrite au plus tard le 1^{er} septembre 2025.

Article 4 : Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Monsieur le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Maine et Loire.

Fait à Angers le 23 septembre 2022



E. MARQUET
Présidente du Centre de Gestion

*N. Deléhin Hanri
Vice Président
au CDG 49*